



Communiqué de presse

Date 8 novembre 2023

Mise en œuvre des premières mesures de la stratégie en matière de science des données

L'administration fédérale a élaboré les premières mesures de la stratégie de la Confédération en matière de science des données (DSStB): un rapport sur les applications concrètes et un code de bonnes pratiques pour une science des données centrée sur l'être humain et digne de confiance. Le Conseil fédéral en a pris connaissance lors de sa séance du 8 novembre 2023.

Six groupes de travail composés de spécialistes de l'administration fédérale et du domaine des EPF ont élaboré des cas concrets d'application de la science des données dans l'administration fédérale. Ces exemples montrent le grand potentiel des applications de la science des données dans les différents champs politiques et domaines d'activité de la Confédération, notamment le renseignement d'origine sources ouvertes (*open source intelligence*), les systèmes de modèles holistiques pour l'aide à la décision ou les contrôles de plausibilité à des fins d'assurance qualité.

Ils illustrent de façon claire comment les responsables politiques et les cadres de l'administration peuvent utiliser la science des données dans leur quotidien et matérialisent les conditions-cadres nécessaires à son déploiement transversal dans les départements. Ces exemples d'application doivent permettre aux acteurs de l'administration fédérale de prendre conscience de l'intérêt de la science des données pour leur travail et les inciter à promouvoir son utilisation.

Code de bonnes pratiques

Le code de bonnes pratiques relatif à l'application de la science des données dans l'administration fédérale vise d'une part à sensibiliser les unités administratives aux principes fondamentaux d'une science des données centrée sur l'être humain et digne de confiance, d'autre part à les amener à acquérir les compétences nécessaires pour une application dans leur travail quotidien. Les principes fondamentaux définis dans la stratégie en matière de science des données sont les suivants: protection des données et de l'information, sécurité de l'information, sécurité des données, gouvernance des données, non-discrimination, explicabilité, traçabilité, transparence, reproductibilité, neutralité, objectivité, traitement éthique des données et des résultats.

Le code de bonnes pratiques vise par ailleurs à accroître la crédibilité du travail des unités administratives et à renforcer la confiance du public dans le recours à la science des données et à des méthodes spécifiques relevant de l'intelligence artificielle (IA). Il s'agit d'un code volontaire et non d'une directive ou d'un règlement juridiquement contraignant.

Science des données: un potentiel immense

De nombreux offices de l'administration fédérale recourent déjà à des applications issues de la science des données, par exemple pour mesurer l'évolution du trafic des voyageurs ou améliorer la prévision des orages. Le potentiel à exploiter reste toutefois immense. Le Conseil fédéral entend promouvoir l'utilisation de la science des données pour favoriser le bien commun et pour soutenir les politiques publiques.

Au cours des trois dernières années, le Conseil fédéral a créé la stratégie en matière de science des données, le centre de compétences en science des données (DSCC) et le réseau de compétences en intelligence artificielle (CNAI), posant ainsi les bases interdépartementales essentielles pour une utilisation de la science des données et de l'IA au sein de l'administration fédérale qui soit centrée sur l'être humain, responsable et compétente.

Renseignements:

Bertrand Loison, Vice-directeur de
l'Office fédéral de la statistique – Division
Science des données, IA et méthodes
statistiques
tél.: +41 58 463 67 70,
e-mail: bertrand.loison@bfs.admin.ch

Service des médias de l'OFS:
tél.: +41 58 463 60 13,
e-mail: media@bfs.admin.ch

Département responsable:

Département fédéral de l'intérieur (DFI)

Annexes:

Rapport sur les applications concrètes de la science des données et son apport au bien commun tout au long du processus d'élaboration des politiques (disponible en allemand)

Code de bonnes pratiques pour une science des données centrée sur l'être humain et digne de confiance (disponible en français et en allemand)